

## Le constat de risque d'exposition au plomb



Jusqu'à la moitié du XXe siècle, la céruse (carbonate basique de plomb) a été largement utilisée dans les logements, pour les peintures et les enduits. Aujourd'hui dans les logements construits avant 1949, ces produits ont tendance à s'écailler, à se fragmenter et à produire de la poussière. Or, ils sont fortement toxiques et leur ingestion ou leur inhalation peut compromettre de façon parfois irrémédiable la santé des occupants ou de ceux qui interviennent sur les chantiers de réhabilitation de façon professionnelle ou pas. Les enfants en bas âge sont plus particulièrement exposés et, en outre, plus sensibles. On parle alors de saturnisme infantile. Le plomb ingéré ou inhalé a de graves conséquences sur le système nerveux central, les reins et la moelle épinière.

L'objectif des Textes du Code de la Santé Publique est de diagnostiquer les revêtements des logements concernés et le cas échéant d'imposer aux propriétaires la réalisation de travaux.

### Informations Générales

[widgetkit id=10]